

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT LOUP

Séance du 9 septembre 2025 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-cinq le neuf septembre à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle annexe de la mairie de Saint Loup, sous la présidence de Gérard DALIGAULT, Maire en exercice.

Etaient présents :

Gérard DALIGAULT, Maire en exercice ;

Martine GUÉRIN, Quentin MEYER et Sébastien BERNARD, 1^{er}, 2nd et 3^{ème} Adjoint ;

Dominique PINSON, Jean-Louis GODEY, Laurent MARIE DIT DINARD, Valérie THIEULENT, Nathalie GÉNIN, Philippe BAZIN et Anabelle LEMÉTAYER Anabelle, Conseillers Municipaux ; formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Absents excusés : Christophe LESELLIER, Jean-Luc MACÉ et André VAILLANT

Absent : William BRIENS

Secrétaire de séance : Martine GUÉRIN

Convocation adressée le 1^{er} septembre 2025
et affichée le 1^{er} septembre 2025

Nombre de Membres en exercice : 15
Présents : 11 Votants : 11

Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 mai 2025.

1. Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Ducey et Saint Senier sous Avranches,
2. Ressources humaines, modification du poste de secrétaire,
3. Tarifs locations de salles,
4. Virement de crédits et point finances,
5. Acquisition voirie parcelle ZL 108 (Question reportée en attente de précisions).

Questions diverses :

- Dates des élections municipales 2026 dimanches 15 et 22 mars,
- Rapport Mapama sur la mesure de perméabilité à l'air du logement communal situé au 1 rue du Bas Bourg,
- Repas des « Toujours aussi Jeunes » 2025.

DÉLIBÉRATIONS – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2025

2025 09 09 01 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE DUCEY-LES-CHÉRIS ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Ducey-Les-Chéris à hauteur de 1 312.87 € par élève, pour 2 élèves domiciliés à Saint Loup pour l'année scolaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Ducey-Les-Chéris à hauteur de 1 312.87 € par élève,
- la somme totale de 2 625.74 € sera versée à la commune de Ducey-Les-Chéris.

2025 09 09 02 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE SAINT -SENIER-SOUS-AVRANCHES ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Saint-Senier-sous-Avranches à hauteur de 973.14 € par élève, pour 1 élève domicilié à Saint Loup pour l'année scolaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Saint-Senier-sous-Avranches à hauteur de 973.14 € par élève,
- la somme totale de 971.14 € sera versée à la commune de Saint-Senier-sous-Avranches.

2025 09 09 03 MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

Le conseil municipal de Saint Loup

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du la délibération du 24 mars 2015 créant le poste d'attaché territorial sur une durée hebdomadaire de 34h ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'attaché territorial à temps non complet (34 heures hebdomadaires) afin d'être en accord avec l'offre d'emploi de secrétaire de mairie publiée conformément à la déclaration de création de ce poste N°V 050250321000350 effectuée auprès du Centre de Gestion et reçue en Préfecture le 21/03/2025

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- décide de porter, à compter du 1^{er} septembre 2025, de 34 heures à 35 heures la durée hebdomadaire de travail du poste d'attaché territorial,
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

2025 09 09 04 TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs de location de salles comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

	Habitants de la commune	Extérieurs
Annexe mairie	100€/ week-end	Pas de location
Salle convivialité	300€/ week-end	400€/ week-end

M. le Maire rappelle que l'annexe mairie ne peut servir que pour des repas sans musique.

Le dépôt de garantie est fixé à 500 €.

Charges selon tarifs en vigueur des fournisseurs (gaz et électricité).

2025 09 09 05 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les crédits votés à l'article 6558 « Autres contributions obligatoires » à savoir la somme de 40 000.00 € sont insuffisants afin de pouvoir régler les frais de fonctionnement des écoles

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
203 (20) : Frais d'études, rech. & dév. & fr	-7 500,00 €	021 (021) : Virement de la section de fonct	-7 500,00 €
	-7 500,00 €		-7 500,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-7 500,00 €		
6558 (65) : Autres contributions obligatoires	7 500,00 €		
	0,00 €		
Total Dépenses	-7 500,00 €	Total Recettes	-7 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Un petit point finances est donné au conseil, celui-ci sera revu plus en détail lors d'une prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

Elections municipales 2026

Le maire rappelle aux membres la date des élections municipales 2026 qui sont fixées les dimanches 15 et 22 mars et demande à chacun de réfléchir sur le renouvellement ou non de leur candidature.

Jean-Louis GODEY fait part d'un document power point élaboré par l'Association des Maires de France et se propose de le diffuser par mail à l'ensemble du conseil municipal.

Logement communal du 1 rue du Bas Bourg

Rapport Mapama sur la mesure de perméabilité à l'air du logement communal situé au 1 rue du Bas Bourg.

La société sus mentionnée a élaboré un nouveau rapport, des devis seront demandés à 3 entreprises afin de connaître le montant des travaux de changement de menuiseries.

Cette question sera revue ultérieurement au vu des possibilités financières de la collectivité.

Repas des « Toujours aussi Jeunes » 2025

Martine GUÉRIN fait part de la distribution des cartons d'invitation au repas du 5 octobre 2025 qui ont été distribués la première semaine de septembre.

136 Lupéennes et Lupéens sont éligibles (de plus de 65 ans)

La forme reste inchangée par rapport aux années précédentes. 25 euros pour les accompagnants de moins de 65ans

Entrée par la maison Lemétayer, plat principal préparé par Nicole Leloup avec l'aide des conseillers disponibles le samedi après-midi, fromages et desserts (Boulangerie Cahu).

Les membres sont invités à se prononcer sur le choix de l'entrée présenté à l'assiette : remise commerciale de 20 % sur le total

- Carpaccio de saumon mariné au citron vert et limoncello à 8,90 €
- Millefeuille de crêpes au poisson et chiffonnade de saumon fumé à 8,70 €
- Duo de foie gras de canard et saumon fumé à 10,80 €
- Foie gras de canard avec son chutney mangue ananas à 15,90 €

A l'unanimité le choix se porte sur le millefeuille de crêpes à 8,70 € la part.

Le plat principal sera du rôti type Orloff (VBA) et légumes

Le service réalisé par 3 adolescents (Céleste, Gabrielle et Colin) de la commune. L'animation de ce repas est en préparation avec Valérie.

Martine GUÉRIN, invite chaque conseiller à faire part au secrétariat de la mairie de ses disponibilités pour la préparation du samedi et pour celle du dimanche matin et du repas du midi.

Visite des Champs Jouault

Martine GUÉRIN rappelle qu'elle organise une visite du site des Champs Jouault à Cuves le mardi 21 octobre 2025 à 14h (covoiturage à partir de la salle annexe à 13h30), la date limite des inscriptions est fixée au vendredi 17 octobre 2025.

Logement communal 3 chambres

Il est à nouveau disponible à la location. Le couple qui était arrivé en janvier 2025 est parti le 23 Août sans état des lieux avec environ 1500 euros de loyers impayés. La télé a aussi disparu.

Philippe BAZIN demande au maire de procéder à des travaux d'aménagement de voirie rue de La Folie afin qu'il ne soit plus inondé en cas de fortes pluies.

Plusieurs riverains de la RD 557 se plaignent de la vitesse excessive des véhicules, Jean-Louis GODEY propose de demander à l'ATD la pose d'un compteur de véhicules au niveau de la route de La Lupéenne (entre le n°3 et 5).

La date de la prochaine séance est fixée au mardi 14 octobre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président,
Gérard DALIGAULT,

La secrétaire de séance,
Martine GUÉRIN